

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Enquête publique PROJET PHOTOVOLTAIQUE à SAUMERAY

Date : Tue, 10 Oct 2023 12:45:56 +0200 (CEST)

De : > pp41 (par Internet)

Répondre à : Pavie Patrice

Pour : ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr

\*OBJET : PROJET PHOTOVOLTAIQUE à SAUMERAY lieux-dits les Rollands, le moulin de l'Aulne, les Pâtures\*

\*A l'attention de Monsieur Laurent Cadet, Commissaire-enquêteur\*

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Le dossier relatif à la centrale photovoltaïque qu'il est projeté d'installer sur le site de Saumeray appelle les observations suivantes :

\_A l'endroit de la procédure administrative : \_

La délibération du conseil municipal de Saumeray n°2022-24 en date du 13/10/2022 portant approbation du projet comporte un détail qui vicie le sens de cette décision. En effet, il est consigné dans le procès-verbal de cette délibération que MM. Biasse et Leygonie sont absents excusés. Or il est également notifié sur ce PV que les dites personnes « /sortent/ de la salle et ne /participen/t ni au vote ni au débat».

Cette contradiction entache la sincérité de la délibération.

\_A l'endroit du projet :\_

L'examen du dossier suscite des interrogations auxquelles il n'est pas ou peu répondu.

\* Le tracé définitif du câble de raccordement (Saumeray-Brou) ne sera communiqué qu'une fois l'étude détaillée ; celle-ci sera réalisée par ENEDIS, gestionnaire du réseau et responsable de la mise en œuvre. Or, il est bien spécifié que cette phase d'étude interviendra une fois que le permis de construire sera accordé. Soit une espèce de chèque en blanc délivrée dans la conduite du projet !

- \* En ce qui concerne le recyclage des modules en fin de vie, le dossier se borne à évoquer une soi-disant filière nationale de recyclage. Que vaut une telle référence globale à l'aune des scandales qui ont défrayé dans le passé la vie générale de notre pays. La société SOREN est indiquée pour assurer ce traitement ; celui-ci serait financé à l'aide d'une éco-participation à la charge du promoteur. Quelle peut être la garantie d'une telle prise en charge sur le moyen et long terme ?
- \* De même, à propos du recyclage des onduleurs, il est fait état d'une vague directive européenne qui oblige les fabricants de ces équipements à réaliser, à leurs frais, la collecte et la récupération de leurs produits ; les \_autres\_ matériaux, (béton... ) seront recyclés selon les filières classiques (sic) (soit valorisés en qualité de matière première - comme l'acier , soit convertis sous forme de remblai). Grâce à quel intervenant précisément ? Les maitres d'ouvrage successifs, le propriétaire du terrain, la collectivité ? Qu'en sera-t-il dans dix, voire vingt ans d'ici ?

\_Sur l'économie générale du projet :\_

Il n'est pas répondu de façon substantielle sur les points importants suivants :

- \* Le risque d'inondation : les réponses de NEOEN ne sont pas convaincantes ; les termes « probabilités très faibles », c'est-à-dire « peu fréquentes » laissent planer une incertitude suffisamment inquiétante pour grever de façon indistincte les fonds de terre et l'ensemble des activités situés sur le cours aval du Loir, notamment sur les communes d'Alluyes et de Bonneval.
- \* Ce site est aujourd'hui une ballastière abandonnée, il est classé en zone inondable ; l'implantation de ce parc photovoltaïque va nécessairement en perturber les conditions hydrologiques.
- \* Pour rappel, ce site est inclus dans une ZNIEFF ; c'est une des plus riches du département (confer Association Eure-et-Loir Nature).

Enfin, sans chercher à s'aventurer sur le rendement énergétique d'un tel projet, ne pouvons-nous pas nous interroger sur le faible intérêt qu'il représente au regard d'opportunités autrement plus performantes et d'un coût bien moindre au plan environnemental ; à titre d'exemples, de multiples surfaces de toiture concernant des bâtiments industriels ou administratifs peuvent rapidement être éligibles et, par suite, mobilisées pour être équipées de ces matériels et ainsi offrir une énergie qui aura l'avantage d'être proche des consommateurs du réseau général d'électricité.

Que les pouvoirs publics préservent les terrains à vocation naturelle et agricole !

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression

de mes sincères salutations,

Patrice Pavie